



Ross, Pope & Company LLP

Chartered Accountants

Habitants de régions dans le Nord de l'Ontario

Crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario

Le budget de l'Ontario 2010 a présenté des mesures législatives prévoyant l'établissement d'un nouveau crédit permanent pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario, afin de tenir compte des coûts d'énergie plus élevés que doivent assumer les résidents du Nord.

Ce crédit remboursable aide les familles et les personnes seules à revenu faible ou moyen du Nord à assumer les coûts énergétiques

Les résidents admissibles doivent présenter une demande auprès du ministère du Revenu de l'Ontario avant le 15 novembre 2010 pour recevoir le premier paiement en temps utile,

Pour les années subséquentes, la demande ferait partie de la déclaration de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Pour plus de renseignements visiter:

<http://www.rev.gov.on.ca/fr/credit/noec/>